

	Adventices	Prélevée	Post-levée	Pois de printemps	Pois d'hiver	Coût indicatif (€/ha)
Prélevée seule Infestation faible à modérée, sols hydromorphes (passage de post-levée pas toujours possible en sortie hiver). Pois d'hiver : très faible contrôle des levées printanières.	Capselle, coquelicot, chénopode, pensée, stellaire. Moyen sur fumeterre et renouée.	PROWL 400 3 l (1)(4)				52-71
	+ éthuse, ammi-majus et gaillet. Léger renfort renouées.	PROWL 400 3 l (1)(4) + CENTIUM 36 CS 0,2 l				74-99
	Ammi-majus, éthuse, gaillet, renouée des oiseaux, chénopode, matricaire, vénérone de Perse, capselle, stellaire, laiteron	TOUTATIS DAMTEC 2,4 kg				78-86
	+ coquelicot, crucifères, morelle	CHALLENGE 600 ou COLT 2 l + CENTIUM 36 CS 0,2 l				
	+ renfort renouée liseron et fumeterre (pression modérée)	NIRVANA S 2,5-3 l + CENTIUM 36 CS 0,15 l				
	Spectre large et/ou renfort sur la sortie hiver	BISMARCK (5) 1,6 l + CHALLENGE 600 1,6 l				
	Avec meilleur effet gaillet et mercuriale	NIRVANA 3,5-4 l				100-120
		CHALLENGE 600 ou COLT 2,5 l + PROWL 400 1,5 l (1)(4)				
		CHALLENGE 600 ou COLT à 2 l + NIRVANA S 2 l				
		CHALLENGE 600 ou COLT 2 l + NIRVANA S 2 l + CENTIUM 36 CS 0,15 l				148
Prélevée puis post-levée Infestation forte à très forte. Contrôle des levées printanières (renouées, etc.).	Crucifères, coquelicot, chénopodes, gaillet, matricaire, renouées, vénérone de Perse, laiteron	COLT 2 l	COLT 0,25 à 0,5 l + BASAGRAN SG (4) 0,15 à 0,3 kg selon la pression			89-104
			COLT 0,25 à 0,5 l + CORUM 0,3 à 0,5 l + adjuvant (3) en l ou fractionné en 2 passages (2)			
			NIRVANA S 2 à 2,5 l	COLT 0,25 à 0,5 l + BASAGRAN SG (4) 0,15 à 0,3 kg selon la pression en l ou fractionné en 2 passages (2)		99-106
				COLT 0,25 à 0,5 l + CORUM 0,3 à 0,5 l + adjuvant (3) en l ou fractionné en 2 passages (2)		
	+ ammi-majus, éthuse	TOUTATIS 2 kg ou BISMARCK CS 1,6 l + COLT 1,6 l	COLT 0,25 à 0,5 l + BASAGRAN SG (4) 0,15 à 0,3 kg selon la pression en l ou fractionné en 2 passages (2)			137-144
			COLT 0,25 à 0,5 l + CORUM 0,3 à 0,5 l + adjuvant (3) en l ou fractionné en 2 passages (2)			
		PROWL 400 2,5 à 3 l (1)(4)	COLT 0,5 l + BASAGRAN SG (4) 0,3 kg en l ou fractionné en 2 passages (2)			84-91
			COLT 0,5 l + CORUM 0,5 l + adjuvant (3) en l ou fractionné en 2 passages (2)			
Post-levée seule Infestation moyenne. Contrôle des levées printanières (chénopodes, renouées, etc.).	Ethuse, fumeterre, matricaire, renouées (insuffisant sur renouée liseron et renouée des oiseaux), crucifères		CORUM 1 l + adjuvant (3)			65
			CORUM 0,6 l + adjuvant (3) x 2 passages (2)			77
	Crucifères, éthuse, fumeterre, chénopode, stellaire, matricaire, renouée (insuffisant sur renouée des oiseaux), pensée, vénérone. Moyen sur ammi-majus, coquelicot et laiteron		PROWL 400 1 l (1) puis BASAGRAN SG (4) 0,6 kg (5)			63-89
	+ gaillet et renfort coquelicot. Insuffisant sur renouée liseron, renouée des oiseaux, éthuse et ammi-majus.		PROWL 400 0,6 à 1 l (1) puis CORUM 0,8 à 1 l + adjuvant (3)(5)			
			CHALLENGE 600 0,5 l + BASAGRAN SG (4) 0,3 kg OU COLT 0,25 l + BASAGRAN SG (4) 0,15 kg x 2 passages (2)			39-46
	Bleuet voire chrysanthème, efficacité moyenne attendue		CHALLENGE 600 0,5 l + CORUM 0,5 l + adjuvant (3) OU COLT 0,25 l + CORUM 0,25 l + adjuvant (3) x 2 passages (2)			
	Chardon des champs		BASAGRAN SG (4) 1,1 kg			81-90
			CORUM 1,25 l + adjuvant (3)			
			TROPOTONE 3 l (traiter par tâche pour raison de sélectivité)			79

(1) Ou BAROUD SC ou PENTIUM FLO. Uniquement en pois de printemps.

(2) 2 passages à 8-10 jours (pois de printemps) ou 10-15 jours (pois d'hiver) d'intervalle, pour améliorer l'efficacité à condition de débuter les applications sur adventices de cotylédons à deux feuilles.

(3) DASH HC ou ACTIROB B.

(4) BASAGRAN SG : uniquement sur pois de printemps. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone en automne et en hiver.

(5) Mélange entre CORUM et PROWL ou BASAGRAN SG et PROWL interdits du fait de l'évolution de la classification dans le classement CLP (ajout de la mention H631d).

En programme de postlevée : 2nd passage selon délai réglementaire (DRE) soit 6 heures.

(N.B.) en l'absence d'application d'aclonifen en prélevée, CHALLENGE 600 peut être appliqué en postlevée.